



1, rue du Général Leclerc
77400 POMPONNE
Tél. : 01 60 07 78 22
mairie@pomponne.org

DÉLIBÉRATION du Centre Communal d'Action Sociale du 30 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le trente juin à quatorze heure trente minutes, le Conseil d'Administration de la Commune de POMPONNE, dûment convoqué le 17 juin 2025, s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Arnaud BRUNET.

Membres en exercice : 13	Date de convocation : 17/06/2025
Présents : 7	
Absents représentés : 4	
Votants : 10	

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. BRUNET, Président, Mme DESCOUX, Vice-Présidente,
Mme MARTINS, Mme FRANÇOISE, M. DROMAS, Mme ETIENNE, Mme BEDU, M. DE SOUSA,
M. VOISIN

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS : Mme JODIN, Mme BEELS, M. BEDU, Mme VALLET

ÉTAIENT ABSENTS : Mme MARTINS

N° 2025-09 – FINANCES – AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2024

- VU le Code général des collectivités territoriales ;
- VU les instructions budgétaires et comptables M14 et M57 ;
- VU le budget primitif de l'exercice 2023 (pas de décision modificative en 2023) ;
- VU le compte administratif relatif à l'exercice 2024 ;

Le conseil d'administration, après avoir délibéré,

A l'unanimité,

AFFECTATION :

1) Report en fonctionnement R 002	14 977.83 €
2) Report en investissement R 001	0.00 €
3) Virement au compte 1068	480.00 €

AUTORISE Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits et ont signé les membres présents.

A Pomponne, le 30 juin 2025

Extrait certifié conforme au registre des délibérations

Arnaud BRUNET

Président du CCAS

